

ELECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE PLEUCADEUC - 23 ET 30 JUIN 2024

Ensemble, continuons, innovons pour Pleucadeuc



LOÏC BALAC

Dans la continuité de l'engagement pris en 2020, c'est dans un esprit de responsabilité et avec beaucoup de plaisir que j'ai décidé de me présenter en tête de liste pour ces nouvelles élections municipales avec 11 conseillers ou conseillères de l'équipe sortante. Nous avons complété cette liste avec quatre nouvelles candidates et trois nouveaux candidats. Comme la loi nous permet d'associer un homme et une femme comme suppléants en cas de désistement en cours de mandat, notre liste propose donc 21 candidats.

Nous sommes une équipe alliant l'expérience de la vie municipale, associative ou professionnelle, la diversité socio-professionnelle et des cadres de vie sur notre commune. Au cours des deux dernières années de ce mandat, nous allons nous attacher à poursuivre les actions engagées, à construire une équipe municipale soudée autour de nouveaux projets fédérateurs et innovants pour notre commune.

Nous prenons l'engagement d'être à l'écoute des Pleucadeuciennes et Pleucadeuciens afin d'apporter des éléments de réponse en adéquation avec nos possibilités techniques, financières et règlementaires.



Au 1er rang

Alain Loyer, André Guillemot, Nathalie Gourmil, Loïc Balac, Patricia Roux, Marie-Pierre Bocandé, Romain Laborderie

Au 2ème rang

Philippe Racouët, Létitia Rio, Céline Boulo-Dugué, Yvonne Nafteux, Léonie Sérazin, Evelyne Debays

Au 3ème rang

Jean-François Busson, Rudy Lanoë, Sylvain Gabard, Philippe Bournigal, Claude Paul, Samuel Le Tréhudic, Jim Lemierre, Elodie Guillouche

Loïc BALAC * 65 ans	Retraité - Directeur d'entreprise 4 La Pierre aux Bassins	Evelyne DEBAYS 63 ans	Retraîtée - Secrétaire comptable 14 Avenue du Général de Gaulle	Samuel LE TRÉHUDIC 48 ans	Assistant familial 33 bis Rue de Grény
Nathalie GOURMIL * 53 ans	Responsable logistique 5 Avenue Saint-Pierre	Philippe RACOUËT 60 ans	Agriculteur 1 La Mare	Léonie SÉRAZIN 24 ans	Conseillère en économie sociale et familiale 3 Rue Monnier Piquet
Alain LOYER * 66 ans	Retraité de l'enseignement 23 Rue Saint-Cadoc	Elodie GUILLOUCHE 37 ans	Infirmière 13 Penhouet	Romain LABORDERIE 34 ans	Enseignant 14 Rue de la Sente des Croix
Patricia ROUX 51 ans	Chargée de mission dans l'enseignement 32 Rue des Sapinières	Rudy LANOË 43 ans	Technicien maintenance automobile 1 Le Perruchet	Céline BOULO DUGUÉ 43 ans	Coiffeuse 5 Rue Pasteur
Jean-François BUSSON 71 ans	Retraité de l'aéronautique 4 Rue du Souvenir Français	Létitia RIO 51 ans	Cadre de la fonction publique territoriale 10 Rue des Sapinières	Jim LEMIERRE 27 ans	Responsable d'atelier 9 Rue Louis Marsille
Marie-Pierre BOCANDÉ 65 ans	Retraîtée de la fonction publique territoriale 9 La Grassais de bas	Sylvain GABARD 34 ans	Formeur usineur 8 La Grassais de haut	Claude PAUL 84 ans	Retraîtée de l'informatique 8 Avenue Saint Pierre
André GUILLEMOT 73 ans	Retraité EDF 1 Kernantais	Yvonne NAFTEUX 63 ans	Retraîtée - Laborantine 17 Rue des Ajoncs	Philippe BOURNIGAL 63 ans	Retraité - Artisan 25 Penhouet

* Loïc BALAC, Nathalie GOURMIL et Alain LOYER sont candidats au conseil communautaire d'Oust à Brocéliande Communauté

Réunion publique : mardi 18 juin 2024 à 20H30 - Salle multifonctions

Nos projets 2024-2026

TRAVAUX – URBANISME

Terminer les travaux du restaurant scolaire
Finaliser la liaison douce
Commercialiser le parc artisanal des Fontenelles
Poursuivre les efforts pour l'entretien de la voirie

Développer l'offre de logements
Aménager le cimetière
Actualiser les possibilités de rénovation en campagne dans le cadre du PLU

ENFANCE / JEUNESSE VIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Participer activement à l'accompagnement des 2 écoles
Poursuivre le soutien des actions du Conseil Municipal des Jeunes
Amplifier les propositions de missions "Argent de poche" pour les jeunes
Promouvoir les échanges et actions intergénérationnels
Développer l'accessibilité PMR et la mobilité
Maintenir le soutien aux associations pleucadeuciennes

Former aux gestes de premiers secours
Compléter les aménagements à proximité du pumptrack et du city stade
Réaliser un parcours de santé près de la salle multifonctions
Proposer des lieux, des moments de rencontres pour les jeunes
Organiser des journées citoyennes pour permettre la rencontre et l'échange

Continuons

Innovons

ENVIRONNEMENT – DÉCHETS

Poursuivre la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde
Continuer le recyclage des sapins de Noël
Renouveler l'opération "Nettoyons la nature"
Poursuivre le projet "Une naissance, un arbre"

Accompagner le déploiement du nouveau système de collecte de déchets
Planter de nouveaux espaces boisés
Créer un nouveau bassin de rétention des eaux pluviales (Zone de Maltête)
Mettre en place un plan d'économie d'énergie pour les espaces communaux et l'éclairage public

COMMUNICATION – CULTURE PATRIMOINE – TOURISME

Conforter les actions et projets de la médiathèque
Continuer la mise en valeur des patrimoines
Promouvoir les outils de communication
Renouveler les réunions de quartier

Baliser les circuits de randonnées
Développer l'attractivité des sites remarquables de la commune

INFORMATIONS IMPORTANTES À L'INTENTION DES ÉLECTEURS

La loi du 17 mai 2013 et son décret d'application du 18 octobre 2013 ont profondément modifié les règles applicables au scrutin municipal.

Il ne suffit plus d'être connu des membres du bureau de vote pour pouvoir voter.

Accès au scrutin

Vous devrez obligatoirement présenter un titre d'identité, avec photographie, pour être admis à voter.

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité. La présentation d'un livret de famille n'est absolument pas suffisante pour pouvoir voter. Le jour du scrutin, l'assesseur qui sera à l'entrée du bureau de vote, vérifiera que vous êtes bien en possession d'une de ces pièces d'identité.

Si tel n'est pas le cas, vous ne pourrez pas voter, la carte d'électeur ne suffisant pas.

Si vous ne disposez pas de l'une de ces pièces, nous vous recommandons d'établir une carte d'identité à la mairie - même la dernière semaine avant les élections - afin que vous puissiez voter le jour du scrutin.

Si la carte d'identité n'a pas été délivrée pour le vote, vous pourrez présenter une attestation signée de la mairie à laquelle sera jointe une photographie qui servira de justificatif pour indiquer que la carte est en cours de réalisation.

Modalités de vote

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps au scrutin de liste bloquée.

Vous disposerez de bulletins de vote sur lesquels figureront, de manière distincte, la liste des candidats au conseil municipal et la liste des candidats au conseil communautaire.

Sous peine de nullité, vous ne pourrez apporter aucune modification aux bulletins de vote fournis par les candidats : vous ne pourrez ni panacher, ni raturer, ni rayer aucun nom. Vous devrez donc insérer tel quel dans l'enveloppe de scrutin le bulletin fourni par les candidats de votre choix.